

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet le prolongement de la route nationale n° 134 bis jusqu'à la frontière espagnole, et le classement, comme prolongement de cette route, de la route départementale des Basses-Pyrénées n° 18 et du chemin d'intérêt commun n° 104. (N° 293, session 1882). — Nommée le 1^{er} juillet 1882.

MM.

- 1^{er} BUREAU : BARON DE RAVIGNAN.
2^e — CARQUET.
3^e — GUYOT-LAVALINE.
4^e — LAMBERT DE SAINTE-CROIX.
5^e — BARTHE (MARCEL).
6^e — FRÉZOUL.
7^e — LEFRANC (VICTOR).
8^e — LA CAZE (LOUIS).
9^e — BARBEY.



Handwritten notes on the right side of the page, consisting of approximately 20 horizontal lines. The text is mostly illegible due to fading and the angle of the page. A few faint characters are visible at the bottom right corner, including what appears to be the letter "L".

1

Séance du 4 Juillet 1882.

La commission se réunit à 1^h 1/4.
Elle se constitue en nommant M. Victor Lefranc
Président et en désignant pour Secrétaire M.
de Navigny.

M. La Caze qui a été rapporteur
de la loi en qualité de député fait connaître l'état
de la question. Il rappelle que le dépt des B.^{es} Pyrénées
donnant satisfaction à des besoins de communication
internationales, entre la France et l'Espagne avait
clané cette voie en chemin d'intérêt commun. La
route dep^l au delà ~~de~~ ^{de} Gabas de Eauz (chauds puys)
à Gabas, a été construite ^{et prolongée} à grands frais avec le
concours de l'Etat. ^{elle est inachevée. Il ne s'agit d'attendre la frontière.} Malgré le fait des échanges,
ou ça a Venturosa, l'Espagne fait la route de son côté
et il y a un courant de circulation, malgré les difficultés
des transports, auquel il faut fournir une voie aussi
praticable que possible. Le ministère de la guerre
qui avait élevé des objections au point de vue
de l'intérêt stratégique de notre frontière a fini par
reconnaître que la vallée d'Osou constituaient une
défense naturelle suffisante. Il conclut dans le
sens de l'adoption.

M. La Caze est élu rapporteur.

M. L. de St-Croix fait quelques réserves au regard de
la question budgétaire soulevée par le projet d'
achèvement des routes nationales.

La séance est levée à 1^h 3/4

Le Président

Victor Lefranc

Le Secrétaire

Navigny

V

Séance du 7^o Juillet 1882.

Présidence de M^r Vitos Leprance. La séance est ouverte à 2^h 3/4. M^r La Caze donne lecture de son rapport qui est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 2^h 3/4.

Le Président

Vitos Leprance

Le Secrétaire
Narcis

